

FESTIVAL DU LIN ET DE LA FIBRE ARTISTIQUE

Salon marchand – Gymnase et salle Bourvil (Fontaine-le-Dun, 76)

Les 2, 3 et 4 Juillet 2027

MODALITÉS de PARTICIPATION 2027

La prochaine édition du « Festival du Lin et de la Fibre Artistique » se tiendra les 2, 3 et 4 Juillet 2027 dans 10 Communes de la Vallée du Dun et ses environs en Seine-Maritime. Les Exposants du « Salon du Lin Textile » seront installés à FONTAINE-LE-DUN (76740) dans la salle et le gymnase Bourvil (plus de 1000 m² au centre de la Commune).

MODALITES GENERALES

Sont autorisés à exposer et à vendre les créateurs, artisans, commerçants proposant **prioritairement** des articles liés au lin (*sous toutes ses formes*) et **secondairement** aux activités liées au fil (*matériaux et matériel pour couture, broderie, patchwork, dentelle, tissage...*).

Les exposants devront être en conformité avec la réglementation du Code du Commerce. Il vous est demandé de nous envoyer en même temps que votre chèque et votre demande d'admission votre **situation au répertoire SIRENE**.

L'organisateur, « Alliance et Culture », étudie et statue sur les **demandes d'admission, un mail de confirmation vous sera envoyé après acceptation de votre dossier**. Il se réserve le droit d'exclure, le jour de l'ouverture, tout exposant dont les produits ne respecteraient pas les critères énoncés dans le présent document. Le prix de l'emplacement resterait alors dû en totalité à l'organisateur.

Activités autorisées : vente, démonstration.

MATERIEL ET PRESTATIONS FOURNIS PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur fournit à l'exposant :

- Un stand équipé d'un fond en grilles caddie (**sauf stand le long des murs, à préciser si besoin**) et de deux chaises.
- L'inscription du nom de l'enseigne sur le programme imprimé du « Festival du Lin et de la Fibre Artistique » (pour toute demande d'admission parvenue **avant le 15 février 2027**) et sur le site internet **www.festivaldulin.org** ainsi que nos réseaux sociaux.
- Le gardiennage du complexe, assuré par une société de sécurité, les nuits du jeudi 1 juillet, du vendredi 2 juillet et du samedi 3 juillet 2027.

INSTALLATION DES EXPOSANTS

L'accueil des exposants se fera le :

- Le jeudi 1 juillet 2027 de 8h00 à 18h30.
- Le vendredi 2 juillet 2027 de 7h30 à 9h45.

Le public est attendu le vendredi 2 juillet 2027 à partir de 10h00.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

- 10h00 - 18h30 : vendredi, samedi et dimanche.

L'horaire de fermeture (18h30) doit être respecté y compris le dimanche.

ASSURANCES

Les exposants vérifient auprès de leur assureur qu'ils sont bien couverts par une garantie exposition, foires et salons.

TARIFS DES STANDS (PRIX NET)

Les modules sont loués avec un fond de stand en grilles caddie (hauteur 2 m), une séparation latérale avec l'exposant voisin (une grille de largeur 1,20m, ou passage) et deux chaises.

MODULE 1 :	façade 2 mètres, profondeur 2 m	= 150 €
MODULE 2 :	façade 3 mètres, profondeur 2 m	= 225 €
MODULE 3 :	façade 4 mètres, profondeur 2 m	= 300 €
MODULE 4 :	façade 5 mètres, profondeur 2 m	= 375 €
MODULE 5 :	façade 6 mètres, profondeur 2 m	= 450 €
MODULE 6 :	façade 7 mètres, profondeur 2 m	= 525 €
MODULE 7 :	façade 8 mètres, profondeur 2 m	= 600 €
MODULE 8 :	façade 9 mètres, profondeur 2 m	= 675 €
MODULE 9 :	façade 10 mètres, profondeur 2 m	= 750 €

MATERIEL FACULTATIF

Table de 2,20 x 0,80 m	10 € l'unité
Table de 1,60 x 0,80 m (stock limité)	8 € l'unité
Branchement électrique (stock limité)	3 €/Stand

Attention: toute table supplémentaire prise lors de l'installation sera facturée.

CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Le choix de l'emplacement relève des organisateurs et sera déterminé en fonction des activités de l'exposant, de la disponibilité et de la configuration des lieux.

Toute demande particulière doit être formulée par écrit sur le formulaire de demande d'admission ci-joint. La demande n'implique pas FORCLEMENT une réponse positive de l'organisation mais une prise en compte de la demande.

DEMANDE D'ADMISSION

La demande d'admission est à retourner **dès à présent, et au plus tard le 15 février 2027**, dûment complétée et accompagnée votre **avis de situation au répertoire SIRENE** ainsi que du montant total du règlement à
Alliance et Culture – 191, Route de Veules – 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER

Les demandes seront instruites au fur et à mesure de leur réception.

Les règlements par chèque doivent être libellés à l'ordre d'**Alliance et Culture**. Les chèques seront encaissés le 15 avril 2027.

MODIFICATION OU ANNULATION DE LA PART DES ORGANISATEURS

Les participants s'engagent à ne pas mettre en cause la responsabilité d'Alliance et Culture en cas de modification ou d'annulation de la présente manifestation. Si une annulation était prévue de la part de l'organisateur, l'intégralité du prix de l'emplacement sera remboursée aux participants.

MODIFICATION OU ANNULATION DE LA PART DES PARTICIPANTS

Toute annulation ou modification de la part des participants avant le 15 avril 2027 entraînera une retenue de 10 % du prix de l'emplacement réservé. **Si une annulation intervient après le 15 avril 2027, l'intégralité du prix de l'emplacement sera acquise à l'organisateur. L'organisateur pourra alors louer l'emplacement concerné à un autre exposant.**

Les organisateurs ont le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement.

AllianceetCulture 

Alliance & Culture – 191, Route de Veules – 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER

Tel : 02 35 57 25 20 – E-mail : contact@allianceetculture.fr

SIRET : 43886242700046

Déclaration sous-préfecture de Dieppe le 10/01/2001 – JO du 17/02/2001

TVA non applicable – Article 293B du CGI